



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4591

EI 02013 - Théâtre des Célestins - Travaux relatifs aux cuvelage et planchers de la Salle Célestine et des locaux attenants - 1 place des Célestins - Lyon 2e - Lancement de l'opération n° 02013001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20005

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4591 - EI 02013 - THEATRE DES CELESTINS - TRAVAUX RELATIFS AUX CUVELAGE ET PLANCHERS DE LA SALLE CELESTINE ET DES LOCAUX ATTENANTS - 1 PLACE DES CELESTINS - LYON 2E - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 02013001 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 20005 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière de plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation Patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », n° 2015-1, programme 20005.

Lors de l'épisode de crue de la Saône de janvier 2018, des infiltrations d'eau se sont produites dans la totalité du sous-sol du Théâtre des Célestins et ont affecté l'ensemble des locaux dédiés à l'accueil du public et aux installations techniques qui s'y situent. Malgré d'importantes opérations de pompage et d'assèchement, les planchers dans la salle de spectacle « la Célestine » et du bar « l'Etourdi » ont été irrémédiablement endommagés.

Une déclaration de sinistre a été adressée à l'assureur dommages aux biens de la Ville dans le cadre de la garantie « inondation », et un expert missionné.

Les infiltrations ont été principalement causées par la fissuration du cuvelage mis en place en 2005 lors de l'aménagement du sous-sol du Théâtre. La technique utilisée en 2005, dite par cristallisation, est d'ailleurs aujourd'hui délaissée par les constructeurs car elle s'est montrée avec le recul peu fiable sur plusieurs constructions.

La tenue des spectacles dans la Célestine et l'ouverture du bar-restaurant l'Etourdi n'étant plus envisageable depuis janvier 2018, l'exploitation a été relocalisée dans les étages en ce qui concerne le bar/restaurant, et dans des salles louées au Théâtre Nouvelle Génération pour la période de janvier 2018 à juin 2018 et dans les locaux du Théâtre du Point du Jour pour la période de septembre 2018 à mai 2019 afin de maintenir la programmation des spectacles.

Des études relatives aux diagnostics, à la faisabilité des travaux de reprise d'étanchéité et de maîtrise d'œuvre ont été lancées en 2018.

Les travaux qu'il convient d'effectuer pour revenir aux conditions normales d'exploitation concernent le traitement de la cause des infiltrations et la diminution du risque de nouvelles dégradations en cas de crue exceptionnelle. Seront réalisés notamment un système de canalisation et de relevage d'eau, et des travaux de second œuvre pour réaménager les salles dégradées avec des matériaux plus performants, (plancher technique compatible avec une éventuelle venue d'eau, carrelage, menuiseries, plâtrerie, électricité, repose des gradins).

Cette opération de protection du bâti et des équipements du sous-sol va au-delà d'une simple remise en état et donne lieu à une opération de travaux d'investissement d'un montant aujourd'hui estimée à 700 000 € HT (budgetannexe), études comprises.

Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Conservation Patrimoine bâtiments culturels 2015-2020 », programme n° 20005.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et de protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4387 du 17 décembre 2018;

Vu l'avis du Conseil **du 2^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n°02013001 « Cuvelage et plancher Salle Célestine et locaux attenants» à Lyon 2^e est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20005.

2 - M. le Maire est autorisé à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux d'investissement.

3 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 20005, AP n° 2015-1, opération 02013001 et seront imputées sur les chapitres 2041 et autres, fonction 313, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Déjà réalisé : 16 469 € ;
- Année 2019 : 600 000 € ;
- Année 2020 : 83531 €.

4 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. Le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier, toutes subventions y compris le

FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY